



Message culture 2025-2028 – Champs d'action et mesures de la Confédération

Au cours de la période 2025 à 2028, la Confédération mettra en œuvre les mesures mentionnées ci-dessous. La liste n'est pas exhaustive.

La culture, un environnement professionnel

- Garantir des conditions de travail équitables pour les acteurs culturels professionnels (rémunération équitable basée sur les cachets recommandés par les associations professionnelles, garantie de l'intégrité physique et psychique et égalité des sexes) lors de l'évaluation des demandes de soutien (OFC et PH)
- Évaluer la création d'un Centre de conseil et de services pour les acteurs culturels qui traiterait en particulier de questions relatives au statut de cotisant, à la location de services et aux décomptes auprès des assurances sociales (OFC et OFAS)
- Examiner comment mieux faire connaître la procédure de décompte simplifiée pour les cotisations aux assurances sociales et les impôts pour les associations d'amateurs et les petites organisations culturelles (OFC et OFAS)

Actualisation de l'encouragement de la culture

- Évaluer l'impact qu'aura la nouvelle obligation d'investir sur la production audiovisuelle en Suisse et adapter la politique d'encouragement du cinéma au nouveau contexte (OFC)
- Donner mandat à SWISSFILMS d'encourager la culture cinématographique par des mesures de promotion non plus seulement à l'étranger mais également à l'intérieur du pays (OFC)
- Prendre davantage en compte les phases de travail en amont et en aval de la production proprement dite (développement de l'idée, conception, diffusion, distribution) (OFC et PH)
- Renforcer les offres de soutien dans les domaines de la bande dessinée, de la littérature graphique et de la photographie (PH)

La transformation numérique dans la culture

- Développer de nouvelles expériences en réalité virtuelle au musée (MNS)
- Intégrer de nouveaux modes de production et de diffusion numériques et hybrides dans les activités de promotion (Pro Helvetia)
- Étendre l'encouragement du cinéma aux formats narratifs numériques recelant un haut potentiel en matière de culture et d'innovation (OFC)
- Introduire un dépôt légal pour conserver la mémoire numérique de la Suisse (BN)
- Soutenir la transformation numérique des associations et des organisations culturelles (OFC)

La culture, une dimension de la durabilité

- Développer la stratégie Culture du bâti avec le secteur privé dans le cadre l'Alliance internationale de Davos pour la culture du bâti (OFC)
- Encourager les planifications solaires respectueuses de la qualité du bâti en collaboration avec des partenaires du secteur de l'énergie, ainsi qu'avec les cantons, les villes et les communes (OFC)
- Soutenir les créateurs culturels dans l'expérimentation de méthodes de travail ménageant les ressources et promouvoir des formes innovantes de diffusion et d'échanges culturels sur le plan international (PH)
- Encourager le secteur du cinéma dans sa conversion vers un mode de production plus durable (« green filming ») en collaboration avec les organismes régionaux de promotion du cinéma, la SSR et les professionnels de la branche (OFC)
- Soutenir un nouveau programme d'échanges scolaires structuré de manière similaire au programme suisse pour Erasmus+ à l'étranger (OFC)
- Soutenir l'inclusion et développer l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap (MNS)

Le patrimoine culturel, mémoire vivante

- Renforcer le soutien à la recherche de provenance de biens culturels, en particulier de ceux provenant de contextes coloniaux, et soutenir une plateforme suisse pour assurer une publication transparente des résultats de la recherche (OFC)
- Soutenir des projets visant à préserver et à valoriser le patrimoine culturel immatériel (coutumes, pratiques culturelles, artisanat traditionnel et artisanat d'art, etc.) de Suisse (OFC)
- Réaliser des recherches sur les contextes coloniaux des objets faisant partie de collections de la Confédération et publier leurs résultats (MNS)
- Développer des stratégies pour limiter les détériorations de monuments dues au changement climatique (OFC)

La gouvernance dans le domaine culturel

- Introduire un suivi statistique de la culture en Suisse à l'aide d'indicateurs appropriés (OFC et OFS)
- Institutionnaliser le dialogue sur la politique culturelle avec la société civile et le secteur privé (OFC)
- Intensifier la coopération et la coordination entre les acteurs étatiques en charge de la politique culturelle et avec les autres politiques sectorielles (OFC)
- Renforcer la présence de la Suisse dans la politique culturelle internationale et étendre la coopération bilatérale en matière de transfert de biens culturels aux États africains (OFC et DFAE)

(OFC = Office fédéral de la culture, PH = Pro Helvetia, MNS = Musée national suisse, BN = Bibliothèque nationale suisse, OFAS = Office fédéral des assurances sociales, OFS = Office fédéral de la statistique, DFAE = Département fédéral des affaires étrangères)